

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 14 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 V.285** Vœu relatif aux restaurants Mc Donald's.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que l'entreprise McDonald's tirera en 2018 plus de chiffre d'affaires de ses rentes immobilières que de la vente en tant que tel de ses sandwiches, par une stratégie internationale offensive d'acquisition de restaurants (achat de terrain, construction, rachat de restaurant) qu'il propose en location-gérance pour en faire des franchisés, que le montant des loyers réglés à la maison mère permet de transformer des bénéfices en coût et donc de ne pas payer d'impôts ni de participation aux salariés, qu'au moins 41 millions d'euros d'intéressement aux bénéfices échappent ainsi aux salariés français, soit un peu plus d'un 13e mois chacun,

Considérant que la stratégie du grand groupe est de développer les franchises, que sur les 1.419 restaurants McDonald's existant en France fin 2016, pour un total de 71.250 salariés, seuls 229 étaient détenus en propre par l'enseigne,

Considérant que selon les dernières recherches du ReAct, le réseau d'action Collective Transnationale, la multinationale a réalisé en 2017 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France, qu'elle y gagne entre 700 et 800 millions d'euros de bénéfices répartis ainsi : 210 millions pour les franchisés, 275 autres millions pour la filiale France et entre 300 et 400 millions pour la maison mère,

Considérant que la rentabilité record de McDonald's tient aussi dans sa grande capacité à l'évitement, l'optimisation et encore l'évasion fiscale et que l'administration fiscale française a enclenché une procédure de redressement fiscal estimé à 300 millions d'euros pour les années 2009-2015,

Considérant que les restaurants d'un même gérant étant rarement groupés au sein d'une même société, les travailleurs ne peuvent donc pas être représentés au comité d'entreprise ni au CHSCT,

Considérant que la mobilisation à Marseille des salariés de Mc Donald's, soutenue par les syndicats FO, CGT et SUD, a permis la reconnaissance d'une unité économique et sociale entre les six restaurants d'un

même gérant, mais que par la suite le restaurant d'où était partie la mobilisation a été revendu à une enseigne vouée à la liquidation judiciaire pour briser l'unité économique et sociale,

Considérant que cette franchisation est un moyen pour l'enseigne de remettre en cause la représentativité syndicale, d'imposer des bas salaires et de recourir au maximum à des contrats précaires,

Considérant qu'en Ile-de-France pour exemple, 25 restaurants Mc Donald's sont tenus par la même franchise ;

Considérant la grève des salarié-e-s du McDonald's de la Gare de l'Est, qui revendiquent une augmentation de salaire afin d'être rémunérés à 13€ de l'heure,

Considérant l'évacuation des grévistes par la force du restaurant de Gare de l'Est ce mercredi par des vigiles mandatés par l'employeur, agents de sécurité de la société ETS Sécurité,

Sur proposition de Danielle Simonnet, au nom de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la Maire de Paris demande à la Ministre du Travail, Madame Pénicaud, de ne pas s'opposer aux décisions de l'inspection du travail de refuser le transfert des salariés protégés du McDonald's des Champs-Élysées de McDonald's Paris Nord,
- Que la Maire de Paris demande la reconnaissance d'UES (unité économique et sociale) dans les établissements franchisés ouvrant droit à la représentation syndicale sur le territoire de Paris,
- Que la Maire de Paris interpelle le Préfet de Police contre les procédés indignes de la société McDonald's qui se fait justice elle-même par le biais d'évacuations violentes lors des mouvements sociaux.